

Chèr(e)s ami(e)s pilotes,

En collaboration avec Aérogest, une nouvelle procédure de déclaration des REX est mise en place par la FFA et adoptée par l'ACAM.

### PROCEDURE

Lorsque vous êtes connectés à **Aérogest Résa** :

- Au centre de la ligne supérieure, cliquez sur "**RexFFA.fr**".
- Sélectionnez "**Déposer une déclaration**".
- La page qui s'ouvre donne accès à un formulaire de déclaration qu'il vous suffit de remplir. N'hésitez pas à être complets dans la description de l'évènement et à formuler des commentaires.  
Pour "l'identification" si vous décochez "**je souhaite conserver l'anonymat**", vous pourrez fournir votre nom, prénom et votre e-mail : cela me permettra, éventuellement, de vous contacter pour des renseignements complémentaires.
- Enfin cliquez sur : "**Transmettre**".

### CONSEQUENCES

**Je** (Patrick Elkan) reçois, **ET JE SUIS LE SEUL**, un e-mail m'informant d'une nouvelle déclaration avec une référence qui me permet de **garder l'anonymat**.

**Je** traite ce REX, j'en prends note, j'analyse et éventuellement demande des informations supplémentaires, je classe en associant si nécessaire des pièces jointes.

**Je** vérifie les indices préexistants, analyse les causes et les facteurs aggravants du risque.

**J'en** déduis, si nécessaire, **des actions à effectuer au sein du club** et si cette déclaration à un intérêt général, je la transmets à la FFA.

### CONSULTATION

A l'avenir, dans le chapitre "consultation" vous trouverez :

- les publications du club
- les publications nationales
- les anciens REX (435 à ce jour)

N'hésitez pas à remplir des déclarations : c'est pour la sécurité de tous.

Bons vols.

Patrick Elkan  
Correspondant Sécurité